



FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DE MOTOCYCLISME

**FIM X-TRIAL  
REGULATIONS & APPENDICES**

**2012**

*RÈGLEMENTS & ANNEXES FIM  
DE X-TRIAL*



**X-TRIAL**  
FIM WORLD CHAMPIONSHIP

**FIM X-Trial Regulations  
& Appendice**

***Règlements & Annexes FIM  
de X-Trial***



---

**2012**



## CONTENTS / SOMMAIRE

Appendix	056	International X-Trial .....	1
<i>Annexe</i>	<i>056</i>	<i>X-Trial International.....</i>	<i>1</i>
Appendix	057	FIM X-Trial World Championship.....	5
<i>Annexe</i>	<i>057</i>	<i>Championnat du Monde FIM de X-Trial .....</i>	<i>5</i>

**Articles amended in the 2012 edition are in bold type**  
***Les articles modifiés de l'édition 2012 sont en caractères gras***

---

### **DEFINITION D'UN X-TRIAL**

***Une manifestation avec des sections artificielles aménagées sur un parcours confiné où l'habilité et la régularité avec lesquelles le coureur les franchit sont observées et des pénalités sont attribuées. Un temps limite est généralement prévu pour une partie ou pour tout le parcours.***

## ANNEXE 056 - X-TRIAL INTERNATIONAL

056.1	<b>Généralités</b> .....	2
056.2	<b>Juridiction</b> .....	2
056.2.1	<i>Règlement Particulier</i> .....	2
056.3	<b>Parcours</b> .....	2
056.4	<b>Sections</b> .....	2
056.4.1	<i>Délimitation et signalisation des sections</i> .....	2
056.4.2	<i>Zones neutres</i> .....	2
056.5	<b>Temps alloué et contrôle</b> .....	3
056.6	<b>Entraînements et visites des sections</b> .....	3
056.7	<b>Administration</b> .....	3
056.7.1	<i>Coueurs</i> .....	3
056.7.1.1	<i>Age des coueurs</i> .....	3
056.7.1.2	<i>Licences coueurs</i> .....	3
056.7.2	<i>Inscriptions</i> .....	3
056.7.2.1	<i>Quitter la manifestation</i> .....	3
056.7.2.2	<i>Défendre ses chances</i> .....	3
056.7.3	<i>Ordre de départ</i> .....	3
056.7.4	<i>Dossards coueurs</i> .....	4
056.8	<b>Technique</b> .....	4
056.8.1	<i>Equipeement des motocycles</i> .....	4
056.8.2	<i>Nettoyage des motocycles</i> .....	4
056.8.3	<i>Equipeement des coueurs</i> .....	4
056.9	<b>Pénalisations</b> .....	4
056.9.1	<i>Pénalisation de temps</i> .....	4
056.9.2	<i>Pénalisation pour fautes</i> .....	4
056.10	<b>Définitions</b> .....	4

## **056.1 GENERALITES**

*La FIM a établi ces règlements en tant que base pour toutes les manifestations internationales de X-Trial.*

*Une manifestation comprend :*

- *Les contrôles techniques et administratifs*
- *Le Trial*
- *Toute Remise des Prix*

## **056.2 JURIDICTION**

*La manifestation est contrôlée par un Arbitre.*

*Les officiels doivent être nommés conformément au Code Sportif de la FMNR.*

### **056.2.1 Règlement Particulier**

*La rédaction et la publication du Règlement Particulier doivent être conformes au Code Sportif de la FMNR.*

## **056.3 PARCOURS**

*Le parcours doit être tracé à l'intérieur d'une enceinte protégée et composé de sections reliées par des zones neutres. Les détails de la manifestations doivent être indiqués dans le Règlement Particulier.*

## **056.4 SECTIONS**

*Chaque section doit être clairement numérotée dans un ordre consécutif.*

*Les sections seront franchies par un seul coureur à la fois, à l'exception des sections aménagées avec un double tracé.*

### **056.4.1 Délimitation et signalisation des sections**

*Les sections doivent être clairement délimitées.*

### **056.4.2 Zones neutres**

*L'espace compris dans le parcours entre les sections sera considéré comme neutre.*

## **056.5 TEMPS ALLOUE ET CONTROLE**

*Un temps maximum peut être alloué pour effectuer l'ensemble du parcours, un groupe de sections ou une section.*

## **056.6 ENTRAINEMENTS ET VISITES DES SECTIONS**

*Une séance d'essais permettant à chaque coureur de passer dans chaque section peut être autorisée.*

## **056.7 ADMINISTRATION**

### **056.7.1 Coureurs**

#### **056.7.1.1 Age des coureurs**

*L'âge minimum pour le X-Trial International est de 12 ans.*

#### **056.7.1.2 Licences coureurs**

*Les coureurs doivent être en possession d'une licence valide.*

#### **056.7.2 Inscriptions**

*Si le nombre d'inscriptions doit être limité, le nombre maximum ainsi que le système de sélection doivent être stipulés dans le Règlement Particulier.*

##### **056.7.2.1 Quitter la manifestation**

*Un coureur inscrit à une manifestation et qui ne participe pas à la manifestation et quitte la manifestation sans avoir l'autorisation du Directeur de Course est passible d'une sanction par le Jury.*

##### **056.7.2.2 Défendre ses chances**

*Un coureur qui, dans une manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances, ne doit pas être autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction par le Jury.*

##### **056.7.3 Ordre de départ**

*L'ordre de départ de chaque tour sera déterminé par tirage au sort, à moins qu'une autre méthode soit stipulée dans le Règlement Particulier. Les coureurs partiront individuellement ou par groupes de 2 ou 3.*

#### **056.7.4 Dossards coureurs**

*Chaque coureur sera obligé de porter un dossard indiquant le numéro ou le nom du coureur.*

#### **056.8 TECHNIQUE**

##### **056.8.1 Equipement des motocycles**

*Le contrôle des machines doit s'effectuer sur le lieu même de la manifestation.*

##### **056.8.2 Nettoyage des motocycles**

*Le nettoyage des motocycles au moyen de machines à haute pression ou tuyaux d'arrosage n'est pas autorisé dans les manifestations indoor.*

##### **056.8.3 Equipement des coureurs**

*Le port d'un casque approuvé, ainsi que d'autres exigences vestimentaires telles que stipulées dans le règlement de la FMNR, sont obligatoires.*

#### **056.9 PENALISATIONS**

##### **056.9.1 Pénalisation de temps**

*S'il y a un temps maximum, le Règlement Particulier doit prévoir les pénalisations infligées à un coureur qui ne finit pas dans les temps.*

##### **056.9.2 Pénalisation pour fautes**

*Comme indiqué par la FMNR.*

#### **056.10 DEFINITIONS**

*Comme indiqué dans les règlements de la FMNR.*

## ANNEXE 057 - CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE X-TRIAL

057.1	<b>Généralités</b> .....	8
	057.1.1 Normes FIM pour les organisateurs.....	8
	057.1.2 Nombre de manifestations .....	11
	057.1.3 Règlement Particulier.....	11
	057.1.4 Sponsor titre.....	11
	057.1.5 Format.....	11
057.2	<b>Juridiction</b> .....	12
	057.2.1 Officiels détenteurs d'une licence FIM .....	13
	057.2.2 Représentant CTR .....	13
	057.2.3 Incompatibilités pour les officiels internationaux..	13
	057.2.4 Commissaire Technique.....	13
	057.2.5 Directeur de Course.....	13
	057.2.6 Chronomètres .....	14
	057.2.7 Commissaire Environnement .....	14
	057.2.8 Régisseur FIM (Stage Manager).....	15
	057.2.9 Horaires pour les officiels.....	15
	057.2.10 Réunion avec l'organisateur.....	15
	057.2.11 Commission FIM de Sécurité .....	15
057.3	<b>Manifestation</b> .....	15
057.4	<b>Sections</b> .....	16
	057.4.1 Délimitation et signalisation des sections .....	16
	057.4.2 Section à double tracé .....	16
	057.4.3 Section de saut en hauteur .....	17
	057.4.4 Nombre de sections .....	17
	057.4.5 Détérioration d'une section .....	17
057.5	<b>Temps alloué et contrôle</b> .....	18
057.6	<b>Entraînements et visites des sections</b> .....	18
057.7	<b>Réunion d'informations</b> .....	19

057.8	<b>Administration</b> .....	19
	057.8.1 Coureurs .....	19
	057.8.1.1 Age des coureurs .....	19
	057.8.1.2 Licences des coureurs .....	19
	057.8.2 Engagements .....	19
	057.8.2.1 Quitter la manifestation .....	20
	057.8.2.2 Double engagement.....	20
	057.8.2.3 Défendre ses chances .....	20
	057.8.2.4 Indisponibilité .....	20
	057.8.3 Ordre de départ.....	21
	057.8.3.1 Qualification (XQ).....	21
	057.8.3.2 Trial (XT) .....	21
	057.8.3.3 Coureurs qualifiés.....	21
	057.8.4 Tenue vestimentaire des coureurs.....	22
	057.8.5 Suiveurs inscrits.....	22
	057.8.6 Caméra embarquée.....	22
057.9	<b>Technique</b> .....	23
	057.9.1 Equipement des motocycles.....	23
	057.9.2 Nettoyage des motocycles.....	23
	057.9.3 Equipement des coureurs .....	23
	057.9.4 Assistance technique .....	23
057.10	<b>Pénalisations</b> .....	23
	057.10.1 Pénalisations de temps.....	23
	057.10.2 Pénalisations pour fautes .....	24
	057.10.3 Pénalisations disciplinaires .....	25
	057.10.4 Pénalisations financières pour non-participation..	25
057.11	<b>Définitions</b> .....	25
	057.11.1 Pied à terre.....	25
	057.11.2 Appui de la machine.....	26
	057.11.3 Echech.....	26
057.12	<b>Résultats et classements</b> .....	27
	057.12.1 Classement à chaque manifestation.....	27
	057.12.2 Classement final.....	27
057.13	<b>Arrêt prématuré de la manifestation</b> .....	28

057.14	<b>Ex aequo</b>	.....	28
057.14.1	Qualification (XQ)	.....	28
057.14.2	Trial (XT)	.....	28
057.14.3	A la fin du Championnat	.....	28
057.15	<b>Récompenses et conditions financières</b>	.....	29
057.15.1	Récompenses pour l'ensemble du Championnat du Monde FIM de X-Trial	.....	29
057.15.2	Récompenses et conditions financières pour chaque manifestation	.....	29
057.15.2.1	Cérémonie de Remise des Prix et Conférence de Presse	.....	29
057.15.2.2	Conditions financières pour les coureurs	.....	30
057.16	<b>Réclamations</b>	.....	30
	<b>Horaire pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial</b>	.....	<b>30</b>
	<b>Formulaire type pour la rédaction du Règlement Particulier pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial</b>	.....	<b>31</b>

## **GLOSSAIRE :**

- Constatation de fait :** Il y a « Constatation de fait » lorsqu'une infraction à la règle sportive est constatée par un officiel de la manifestation. La constatation de fait relate une infraction objective dont la sanction est définie dans les règlements.
- Force Majeure :** Evénement imprévisible et insurmontable ayant une cause extérieure et rendant impossible l'exécution de l'obligation.
- Qualification (XQ) :** Une manche préliminaire doit être organisée pour déterminer les coureurs qui participeront au Trial (XT).
- Manifestation :** Une qualification (XQ) suivie du Trial (XT).
- Trial (XT) :** Consiste en une Demi-finale et une Finale.

## **057.1 GENERALITES**

*La FIM a établi un Championnat du Monde FIM de X-Trial conformément au Code Sportif de la FIM en tenant compte des prescriptions suivantes :*

### **057.1.1 Normes FIM pour les organisateurs**

#### **1. SECTIONS**

- 1.1 La construction de toutes les sections doit être terminée, au plus tard, six heures avant le début de la manifestation. L'Arbitre fera l'inspection des sections en tenant compte de la sécurité, du niveau de la difficulté et de la longueur. L'organisateur doit assurer que les matériaux et le personnel sont disponibles pour effectuer tous travaux correctifs jugés nécessaires lors de la visite.*
- 1.2 Les sections doivent être bien fixées et ne doivent pas bouger ou basculer.*
- 1.3 Les sections doivent être clairement délimitées et chaque section doit être clairement numérotée dans un ordre consécutif et définie à l'entrée par un panneau indiquant le numéro de la section et à la sortie un panneau définissant la fin.*

*La distance entre la ligne de départ et le point le plus rapproché de la section doit être d'un mètre au minimum. La distance entre la ligne d'arrivée et le point le plus rapproché de la section doit être d'un mètre au minimum.*

- 1.4 La largeur minimum de l'obstacle sera de 90 cm lorsque la hauteur de l'obstacle dépasse 200 cm.*
- 1.5 La surface sur laquelle les sections sont placées doit être sèche et d'une matière non glissante.*
- 1.6 L'utilisation d'une cellule photoélectrique pour déterminer le vainqueur pour les sections à double tracé est recommandée.*
- 1.7 L'enceinte où sont placées les sections doit être complètement clôturée avec une seule porte d'accès.*

*Entre les barrières de l'enceinte et les gradins, un enclos d'au minimum 1 mètre de large devra être aménagé.*

## **2. CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

*Le personnel pour effectuer les contrôles administratifs et techniques doit être sur le lieu de travail, au plus tard, 3 heures avant le début de la manifestation.*

## **3. HEURE DE DEPART**

*Les horaires de la manifestation seront proposés par l'organisateur afin d'être approuvés par la CTR et ils seront publiés dans le Règlement Particulier de la manifestation.*

## **4. POINTS DE DÉPART ET D'ARRIVÉE**

*Les points de départ et d'arrivée seront décidés par l'Arbitre après consultation avec le Régisseur FIM et le Régisseur TV.*

## **5. PARC**

*L'organisateur devra prévoir, près du paddock, un approvisionnement en eau potable et en prises de courant ainsi que des installations sanitaires séparées pour hommes et femmes comprenant WC et douches, des containers pour ordures et un container pour huiles usées et lubrifiants.*

*Le Parc des Coureurs doit être situé sur une surface horizontale et dans un endroit approuvé par le Régisseur FIM. Il devra être ouvert au moins 6 heures avant le début de la manifestation.*

*L'accès au Parc des Coureurs est autorisé uniquement aux personnes suivantes : coureurs, suiveurs, mécaniciens et officiels.*

*Un parc annexe peut être installé à proximité pour y parquer la deuxième machine des coureurs.*

## **6. ZONE D'ENTRAÎNEMENTS**

*Une zone d'entraînements doit être installée par les organisateurs pour l'entraînement et l'échauffement des coureurs.*

## **7. SALLE DE PRESSE**

*Une salle doit être prévue exclusivement pour la Presse avec les installations suivantes : tables, chaises, photocopieuse, téléphones et connexion internet.*

*La salle de presse devrait être ouverte dès 12h00 jusqu'à une heure après la fin du Trial. Une personne faisant partie de l'organisation et capable d'utiliser ces installations doit être présente.*

*Un espace suffisant, bien décoré, avec un micro doit être aménagé pour la Conférence de Presse à la fin de la manifestation.*

## **8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

*Les informations suivantes doivent être incluses dans le Règlement Particulier et envoyées aux coureurs et à la CTR :*

- a) Un plan indiquant l'emplacement exact où se déroulera la manifestation*
- b) La distance entre la manifestation et l'aéroport le plus proche*
- c) Le nom, adresse et numéro de téléphone de l'hôtel réservé pour les coureurs et officiels ainsi qu'un plan avec son emplacement exact*
- d) Les horaires de la manifestation*
- e) Le format et la procédure de la qualification (XQ)*

*Les manifestations comptant pour les Championnats du Monde FIM de X-Trial devront mentionner dans leur publicité et dans tous les documents de la manifestation la dénomination officielle de la manifestation.*

## **9. IDENTIFICATION DU COMMISSAIRE DE SECTIONS**

*Le Commissaire de Sections qui décide les pénalisations sera le même pour toutes les sections.*

*Le Commissaire de Sections doit avoir suivi une formation spécifique pour la fonction d'observateur **approuvée par la FMNR.***

*Pour chaque section, il doit y avoir une personne chargée de montrer clairement les pénalisations des coureurs sur des panneaux. Les dimensions minimales des panneaux doivent être de 30 cm x 20 cm.*

## **10. INSTALLATIONS DE PREMIERS SECOURS ET D'URGENCE**

*Doivent être en conformité avec le Code Médical FIM.*

## **11. INSTALLATIONS POUR LES OFFICIELS FIM**

Un espace de travail convenable (chaises, table, électricité et connexion internet) doit être aménagé par les organisateurs pour les Officiels FIM.

### **057.1.2 Nombre de manifestations**

Le nombre des manifestations inscrites au calendrier est de 12 au maximum.

Si une manifestation se déroule sur deux jours **au même endroit**, seule la première manifestation comptera pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial.

Les manifestations faisant partie du Championnat du Monde FIM de X-Trial doivent se dérouler **jusqu'à** 15 jours avant le début du Championnat du Monde FIM de Trial.

### **057.1.3 Règlement Particulier**

Le Règlement Particulier (RP) doit être rédigé conformément au modèle type élaboré par la CTR.

Le nom du sponsor titre du Championnat sera indiqué dans le RP de même que les sponsors de la manifestation.

Le RP doit être publié dans les deux langues officielles de la FIM. Le RP doit être approuvé par la FMNR et soumis électroniquement à l'Administration FIM au plus tard 2 mois avant la date de la manifestation pour approbation par la FIM. Le RP sera publié sur le site web de la FIM ([www.fim-live.com](http://www.fim-live.com)).

Aucune modification ne peut être apportée au RP après l'approbation de la FIM et après la date d'ouverture des inscriptions. Toutefois, dans des cas exceptionnels, l'Arbitre peut autoriser une modification du RP pour autant qu'elle soit portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.

### **057.1.4 Sponsor titre**

Le Championnat du Monde FIM de X-Trial peut être lié à un « Sponsor Titre ».

### **057.1.5 Format**

La manifestation comprend une qualification (XQ) et le Trial (XT).

Qualification (XQ) :

Le format de la qualification doit être approuvé par la CTR et mentionné dans le Règlement Particulier.

Les points suivants doivent toutefois être respectés :

- Participation des 8 coureurs fixes plus un maximum de deux coureurs invités
- Minimum 5 sections normales
- Un seul coureur à la fois

Après la qualification, 6 coureurs seront qualifiés pour le Trial (XT).

Trial (XT) :

*Demi-finale : les 6 coureurs franchiront la section à double tracé. Les paires seront 6-5, 4-3, 2-1 conformément au classement après le XQ. L'un après l'autre et section après section, les six coureurs devront ensuite franchir quatre sections normales. Les quatre coureurs ayant obtenu le meilleur résultat seront qualifiés pour la Finale.*

*Finale : les 4 coureurs franchiront 3 fois la section à double tracé, roulant une fois contre chacun des autres finalistes. Les paires seront 3-4, 1-2, 1-3, 2-4, 1-4, 2-3 conformément au classement après la Demi-finale. L'un après l'autre et section après section, les quatre coureurs franchiront trois sections normales. A la fin de la Finale, l'addition des points et pénalités de la Demi-finale et de la Finale déterminera le classement du X-Trial.*

## **057.2 JURIDICTION**

*La manifestation est contrôlée par un Arbitre nommé par la FIM. L'Arbitre exerce le contrôle suprême de la manifestation, mais uniquement par rapport à l'application du Code, des règlements FIM et du Règlement Particulier (RP). Par conséquent, l'Arbitre est uniquement responsable envers la FIM. Il est responsable de l'aspect sportif de l'organisation de la manifestation, dans laquelle il a une fonction exécutive. Toutes les responsabilités civiles et légales incombent aux organisateurs.*

*L'Arbitre peut autoriser une modification au RP ou au programme pour autant que les dispositions du Code Sportif soient respectées. L'Arbitre n'est pas autorisé à faire des modifications ou adjonctions aux règles de la FIM.*

*L'Arbitre a le droit, soit de sa propre initiative, soit à la demande de l'organisateur ou du Directeur de Course, de retarder le départ d'une manifestation, de faire améliorer le sol et les sections, d'arrêter prématurément ou de supprimer une manifestation entièrement ou en partie, pour des raisons urgentes de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure.*

*L'Arbitre est le seul tribunal de la manifestation compétent pour statuer sur toute réclamation pouvant survenir au cours d'une manifestation, sous réserve du droit d'appel ultérieur.*

*L'Arbitre doit régler les cas de sanctions selon les dispositions définies dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage et dans l'annexe FIM de X-Trial.*

*Toutes les décisions de l'Arbitre nécessaires au déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être rendus publics dans les délais les plus brefs. Les décisions doivent être publiées dans les langues officielles de la FIM.*

#### **057.2.1 Officiels détenteurs d'une licence FIM**

*Les officiels suivants doivent être en possession d'une licence FIM valable :*

- Arbitre
- Directeur de Course
- Commissaire Environnement
- Régisseur FIM

#### **057.2.2 Représentant CTR**

*La CTR peut nommer un Représentant CTR, qui aura des tâches de supervision, pour chaque manifestation.*

#### **057.2.3 Incompatibilités pour les officiels internationaux**

*Un officiel nommé pour la manifestation, Commissaire de Sections compris, ne peut être coureur, sponsor ou suiveur participant à la manifestation.*

#### **057.2.4 Commissaire Technique**

*Le Commissaire Technique, nommé par la FMNR, doit procéder à la vérification des machines et des équipements conformément aux règlements de la FIM et au Règlement Particulier.*

#### **057.2.5 Directeur de Course**

*Le Directeur du Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Il doit être présent sur le parcours pendant la visite de la Commission FIM de Sécurité et durant toute la manifestation. Ses tâches primordiales sont les suivantes :*

- *S'assurer que les sections sont en bon état, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions et que les services de sécurité, médicaux et de contrôle sont prêts à intervenir;*

- *S'assurer de l'identité des coureurs, de la numérotation correcte des motos, que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction;*
- *Lors des cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, de retarder le départ d'une manifestation, de faire procéder à l'amélioration des conditions du parcours et des sections, d'arrêter prématurément une manifestation ou d'annuler une partie du parcours, des sections ou toute la manifestation;*
- *Refuser à un coureur ou à un moto de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer du Trial s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité;*
- *Pour faire respecter les règlements FIM, il peut proposer des sanctions à l'Arbitre;*
- *Donner des ordres pour faire évacuer du bâtiment et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable;*
- *Signaler à l'Arbitre toutes les décisions prises ou à prendre et toute réclamation qui lui a été adressée;*
- *Rassembler les rapports des chronométrateurs et autres officiels d'exécution, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport à l'Arbitre et de faire approuver les résultats provisoires de la manifestation.*

#### **057.2.6 Chronométrateurs**

*Les chronométrateurs nommés doivent être qualifiés pour l'utilisation du système de chronométrage de la manifestation et être en possession d'une licence nationale valable.*

#### **057.2.7 Commissaire Environnement**

*Le Commissaire Environnement, nommé par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :*

- *S'assurer que le Code FIM de l'Environnement est respecté;*
- *Avoir accès à toutes les informations relatives à la manifestation, et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations à l'Arbitre sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences néfastes sur l'environnement;*
- *Etre autorisé à assister à la réunion d'informations;*
- *Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la CTR, l'envoyer à l'Administration FIM et en remettre une copie à l'Arbitre.*

### **057.2.8 Régisseur FIM (Stage Manager)**

*Le Régisseur FIM est nommé par la FIM et il est chargé de contrôler que les horaires et instructions de la CTR sont respectés par tous. Il doit avoir accès à toutes les enceintes de la manifestation et il est chargé de s'assurer que les coureurs respectent les horaires et les instructions de l'organisation mais il n'a aucune fonction sportive lors de la manifestation.*

### **057.2.9 Horaires pour les officiels**

*Les officiels doivent arriver sur le lieu de la manifestation au plus tard :*

- *Arbitre : le jour avant la manifestation.*
- *Directeur de Course : 6 heures avant le début de la manifestation.*
- *Commissaire Technique, Chronométrateur et Commissaire Environnement : au plus tard 4 heures avant le début de la manifestation.*
- *Régisseur FIM : au moins un jour avant la manifestation.*

### **057.2.10 Réunion avec l'organisateur**

*Une réunion aura lieu entre l'organisateur, l'Arbitre, le Régisseur FIM, le Représentant CTR, le promoteur local et le Directeur de Course.*

### **057.2.11 Commission FIM de Sécurité**

*La Commission FIM de Sécurité est composée de l'Arbitre, du Directeur de Course, du responsable des sections, du Commissaire de Sections et du Régisseur FIM. Suivant l'horaire indiqué, la Commission visitera les sections avec les coureurs et les suiveurs pour vérifier la sécurité des sections et, s'il le faut, pour demander des modifications à l'organisateur. D'autres personnes peuvent y assister après avoir été invitées par l'Arbitre.*

*Lors de la visite des sections, le Directeur de Course et le responsable des sections indiqueront aux coureurs et matérialiseront les espaces où aucun contact avec la moto n'est autorisé (autocollant rouge) et où le contact avec une seule roue est possible (autocollant bleu).*

*La Commission décidera des endroits où peuvent se placer les suiveurs et demandera des plates-formes pour eux.*

## **057.3 MANIFESTATION**

*La manifestation doit comprendre une qualification (XQ) et le Trial (XT).*

## **057.4            SECTIONS**

*Chaque section doit être clairement numérotée dans un ordre consécutif et définie à l'entrée par un panneau indiquant le numéro de la section et par un autre panneau indiquant la fin.*

*Toutes les sections doivent avoir une sortie directe vers le sol pour permettre aux coureurs de descendre sur leurs motocycles.*

*Un motocycle est considéré comme étant à l'intérieur d'une section dès que l'axe de la roue avant a franchi le signal indiquant le numéro de la section et jusqu'au moment où l'axe de la roue avant a franchi le signal de fin.*

*Une section (normale ou à double tracé) peut être franchie dans les deux sens.*

*Les sections seront franchies par un seul coureur à la fois, à l'exception des sections aménagées avec un double tracé.*

### **057.4.1            Délimitation et signalisation des sections**

*La largeur d'une section peut être réduite en disposant des «portes».*

*Dans ce cas, les coureurs doivent passer entre ces «portes». Sous peine d'échec, la roue avant doit précéder la roue arrière en franchissant les «portes».*

*A tous les endroits où la largeur de la section est inférieure à 150 cm et où il est nécessaire de placer des suiveurs pour des raisons de sécurité, il est obligatoire de préparer des plates-formes spéciales pour eux.*

*Si la «signalisation de porte» est déchirée ou enlevée, elle doit être remplacée avant le passage du coureur suivant.*

*Toute section tracée dans les gradins d'un Palais des Sports devra avoir un enclos de sécurité d'au minimum 3 mètres pour séparer la section des spectateurs.*

### **057.4.2            Section à double tracé**

*Les sections aménagées avec un double tracé doivent avoir une largeur minimum de 4 m et être divisées en deux voies par une ligne de séparation, là où il n'y a pas d'espace entre les deux pistes.*

*Les coureurs doivent partir côte à côte et rouler dans la même direction en franchissant tous les obstacles préparés dans cette section.*

*Il est obligatoire d'avoir un « starter » ou un dispositif de démarrage en face des coureurs pour leur donner le départ.*

#### **057.4.3 Section de saut en hauteur**

*Lorsqu'une section est définie comme étant une section saut en hauteur, elle doit consister en une rampe d'élan, quatre barres transversales et une rampe de réception.*

*Ce type de section n'est pas autorisé pour le Trial (XT).*

#### **057.4.4 Nombre de sections**

*La qualification (XQ) doit comprendre au moins **cinq** sections normales. **Le nombre et le type de sections devront être précisés dans le règlement particulier.***

*Le Trial (XT) doit comprendre au moins 7 sections normales et une section à double tracé **comme suit** :*

***Demi-finale – une section à double tracé et quatre sections normales***

***Finale – une section à double tracé et trois sections normales***

*En cas de force majeure, l'Arbitre peut de sa propre initiative, ou à la demande du Directeur de Course, annuler une ou plusieurs sections.*

*Les sections seront franchies par un seul coureur à la fois, à l'exception des sections aménagées avec un double tracé.*

#### **057.4.5 Détérioration d'une section**

*Général* – *Si une section se détériore lors du passage d'un coureur, l'Arbitre décidera si ces dommages empêchent le coureur d'effectuer un autre essai pour franchir cette section.*

*Si la section endommagée ne peut pas être réparée et qu'aucun coureur ne l'a encore franchie, cette section sera abandonnée pour tous les coureurs et aucun coureur n'encourra de pénalité pour cette section.*

*Qualification (XQ)* – *Si la qualification est basée sur un temps de course pour franchir un nombre de sections, le temps sera arrêté et le coureur pourra franchir toutes les sections suivantes dans l'ordre établi. Une fois qu'il aura fini, il pourra à la discrétion de l'Arbitre franchir la section en question si elle a pu être réparée et le temps perdu sera restitué.*

*Si la section ne peut pas être réparée, elle sera annulée pour tous les coureurs et aucun coureur n'encourra de pénalité pour cette section et tous les coureurs suivants verront leur temps réduit d'une minute.*

*Trial (XT) – La section sera abandonnée pendant la réparation et, sous le contrôle du Régisseur FIM, tous les coureurs franchiront la section suivante dans l'ordre prévu. Lorsque la section sera réparée, les coureurs qui n'avaient pas pu la franchir la franchiront.*

## **057.5 TEMPS ALLOUE ET CONTROLE**

*Un temps maximum sera alloué pour effectuer l'ensemble du parcours, un groupe de sections ou une section. Le temps sera mesuré grâce à un système électronique et il devra être visible pour le coureur pendant tout le parcours.*

*Tous les coureurs dans le parc d'attente sont sous le contrôle du Régisseur FIM et doivent être prêts pour franchir la section au moment indiqué.*

*Si le coureur n'est pas prêt à prendre le départ au moment indiqué, son temps pourra être compté en son absence.*

- a) *S'il y a un temps attribué à l'ensemble du parcours ou à un groupe de sections, la mesure du temps commencera au moment où le coureur franchit la ligne de départ et s'arrêtera au moment où il franchit la ligne d'arrivée.*
- b) *S'il y a un temps attribué à une section particulière, la mesure du temps commencera au moment où le coureur franchit la ligne de début de section et s'arrêtera au moment où il franchit la ligne de fin de section.*

*Pour le Trial (XT), un temps est attribué pour chaque section normale. Il sera décidé par l'Arbitre à la fin de la qualification (XQ).*

## **057.6 ENTRAINEMENTS ET VISITES DES SECTIONS**

*Les entraînements sur les sections sont interdits à moins qu'ils soient autorisés par le Directeur de Course après consultation avec l'Arbitre. Dans ce cas, tous les coureurs doivent avoir la même possibilité de s'entraîner.*

*Les coureurs sont autorisés à visiter les sections à pied avant la manifestation (voir horaires).*

## **057.7 REUNION D'INFORMATIONS**

*Une réunion d'informations aura lieu avant la manifestation. Cette réunion devra se tenir dans une salle proche de l'enceinte. Les coureurs et leurs suiveurs, le Directeur de Course, l'Arbitre, le Régisseur FIM et un représentant de l'organisation participeront à cette réunion. D'autres personnes pourront y assister si elles sont invitées par l'Arbitre. Cette réunion aura lieu immédiatement après la visite des sections. Si un coureur n'est pas présent à la réunion d'informations, il se verra infliger une amende.*

## **057.8 ADMINISTRATION**

### **057.8.1 Coureurs**

*Les coureurs sont sous l'autorité du Directeur de Course et du Régisseur FIM jusqu'à la fin de la Cérémonie de Remise des Prix.*

#### **057.8.1.1 Age des coureurs**

*Pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial, l'âge minimum est 16 ans.*

#### **057.8.1.2 Licences des coureurs**

*Les coureurs doivent être en possession d'une licence Championnat du Monde de Trial FIM valide.*

### **057.8.2 Engagements**

*Les engagements doivent être ouverts au plus tard deux mois avant la manifestation. Pour participer, tous les coureurs doivent obtenir l'autorisation de leur FMN.*

*L'organisateur peut proposer à la CTR un ou deux coureurs invités pour participer à la qualification et il devra envoyer la demande à la CTR, via sa FMN, au plus tard 15 jours avant la manifestation. Les coureurs invités doivent être approuvés par la CTR.*

*Le nombre de coureurs **fixes** qui participeront à chaque **manifestation** du Championnat du Monde FIM de X-Trial sera **8**.*

*Les coureurs doivent être présents le jour qui précède la manifestation. Toutefois, la CTR pourra autoriser une arrivée plus tardive.*

*Pour la qualification, les coureurs fixes seront sélectionnés par la CTR comme suit :*

- a) Les 3 premiers classés au Championnat du Monde FIM de X-Trial de la saison précédente.*
- b) Les 2 premiers classés au Championnat du Monde FIM de Trial de la saison précédente (en dehors de ceux indiqués ci-dessus).*
- c) Les deux meilleurs coureurs de moins de 25 ans classés au Championnat du Monde FIM de Trial de la saison précédente (en dehors de ceux indiqués ci-dessus).*
- d) Le vainqueur de la Coupe du Monde FIM de Trial Junior de la saison précédente.*
- e) Si un coureur sélectionné décline la proposition de participer à tout le Championnat, la CTR choisira son remplaçant.*
- f) Ces 8 coureurs fixes doivent participer à toutes les manifestations. Si un coureur s'est blessé, le remplaçant sera choisi par la CTR.*

#### **057.8.2.1 Quitter la manifestation**

*Un coureur inscrit à une manifestation et qui ne participe pas à la manifestation sans avoir informé l'Administration FIM ou qui quitte la manifestation sans l'accord préalable du Directeur de Course est passible d'une amende de EUR 370.-.*

#### **057.8.2.2 Double engagement**

*Un coureur qui participe la veille ou le même jour à une autre manifestation est passible d'une amende de EUR 1100.-.*

#### **057.8.2.3 Défendre ses chances**

*Un coureur qui, dans une manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances est passible d'une pénalité fixée par l'Arbitre et de se voir infliger une amende de EUR 370.-. Il pourrait également, dans un cas extrême, être prié de quitter immédiatement la manifestation.*

#### **057.8.2.4 Indisponibilité**

*En cas de forfait d'un coureur, la CTR choisira le coureur remplaçant.*

*Si un coureur s'est excusé avant une manifestation à cause d'une blessure, il devra envoyer à la CTR un certificat médical établi par le spécialiste qui l'a soigné, attestant que ce coureur est apte pour un retour à la compétition. Ce certificat devra être envoyé à la CTR au moins 7 jours avant la compétition à laquelle il voudrait participer.*

*Si un coureur se retire d'une manifestation à cause d'une blessure, il devra présenter ce certificat au moins 3 jours avant la prochaine manifestation pour pouvoir y participer.*

### **057.8.3      *Ordre de départ***

#### **057.8.3.1    *Qualification (XQ)***

*L'ordre des départs pour la qualification sera établi comme suit :*

*Les coureurs invités, après un tirage au sort entre eux, partiront les premiers.*

*Les coureurs fixes seront répartis en deux groupes selon leur place dans le classement général du Championnat du Monde FIM de X-Trial de la saison en cours. Pour la première manifestation, les coureurs non classés la saison précédente participeront à un tirage au sort avec les coureurs invités.*

*Les coureurs classés aux quatre premières places tireront au sort entre eux leur ordre de départ et partiront en dernier. Les quatre autres coureurs fixes tireront au sort entre eux leur ordre de départ et partiront après les coureurs invités, mais avant les quatre premiers coureurs.*

#### **057.8.3.2    *Trial (XT)***

##### *Demi-finale :*

*Ordre inverse du classement de la qualification pour les coureurs concernés (pour la section à double tracé, voir Art. 057.1.5).*

##### *Finale :*

*Ordre inverse du classement de la Demi-finale (pour la section à double tracé, voir Art. 057.1.5).*

#### **057.8.3.3    *Coureurs qualifiés***

*Tous les coureurs participeront à la qualification. Les six meilleurs coureurs de la qualification participeront au Trial (XT).*

*Si un coureur qualifié ne peut pas prendre le départ du Trial (XT), sa place sera prise par le coureur suivant au classement de la qualification.*

*La décision de remplacer ce coureur doit être prise par l'Arbitre et le Directeur de Course. Cependant, avant toute décision, il est nécessaire d'avoir reçu une déclaration écrite et signée du responsable du service médical.*

#### **057.8.4 Tenue vestimentaire des coureurs**

*Un coureur dont un sponsor est en concurrence avec le sponsor de la manifestation et/ou le sponsor titre du Championnat, est assuré de pouvoir arborer le nom/logo de son sponsor.*

*Les emplacements réservés par la FIM (logos et sponsors) sur **les vêtements du coureurs** sont définis chaque année par la CTR et communiqués aux coureurs.*

*Si un coureur ne remplit pas les conditions ci-dessus, il **pourra recevoir une pénalité financière.***

#### **057.8.5 Suiveurs inscrits**

*Les suiveurs inscrits doivent obligatoirement rester dans les espaces autorisés, sans entrer dans l'enceinte, sauf au moment où leur coureur doit franchir une section.*

*Les suiveurs inscrits (un pour chaque coureur) doivent avoir 18 ans au minimum et être en possession d'une licence FIM Assistant Trial, d'une licence Championnat du Monde Trial ou d'une licence Internationale FIM Trial valide. Cependant, un suiveur inscrit peut utiliser, dans son pays, une licence Trial Nationale valide.*

*Les suiveurs doivent obligatoirement utiliser un casque homologué lorsqu'ils sont à l'intérieur de l'enceinte pour aider leur coureur. Ils doivent porter un vêtement rappelant la tenue du coureur qu'ils assistent et le dossard fourni par la CTR.*

#### **057.8.6 Caméra embarquée**

*Le promoteur du Championnat peut demander aux coureurs d'avoir des caméras embarquées sur leur moto. Les coureurs seront avertis à l'avance.*

*Les caméras et autre équipement seront fournis aux coureurs au plus tard 4 heures avant le début de la manifestation.*

*Les coureurs doivent donner accès et fournir une assistance raisonnable à la société désignée pour fournir l'équipement et la caméra afin de faciliter le montage.*

*Les coureurs ne seront pas responsables en cas de dommage à la caméra.*

## **057.9      **TECHNIQUE****

### **057.9.1      **Equipement des motocycles****

*Le contrôle des machines doit s'effectuer sur le lieu même de la manifestation. Les coureurs doivent se présenter au contrôle technique de sécurité. Il sera procédé au contrôle de la machine du coureur ainsi qu'au contrôle du casque.*

*A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir sa machine en conformité avec les règlements.*

*Le coureur dont la machine est considérée comme ou pouvant devenir une source de danger pourra être disqualifié.*

*Les manifestations FIM de X-Trial sont ouvertes aux motocycles décrits dans l'Annexe 01 - Règlements Techniques «Trial». Cependant, des feux avant et arrière, un avertisseur sonore et des tachymètres ne sont pas nécessaires. Les motocycles n'ont pas besoin d'être immatriculés.*

### **057.9.2      **Nettoyage des motocycles****

*Le nettoyage des motocycles au moyen de machines à haute pression ou tuyaux d'arrosage n'est pas autorisé dans les manifestations indoor.*

### **057.9.3      **Equipement des coureurs****

*Le port d'un casque approuvé, ainsi que d'autres exigences vestimentaires telles que stipulées dans les Règlements Techniques, annexe Trial, sont obligatoires.*

### **057.9.4      **Assistance technique****

*En cas d'incidents techniques, les coureurs doivent immédiatement utiliser leur deuxième motocycle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé pour changer de motocycle.*

## **057.10      **PENALISATIONS****

### **057.10.1      **Pénalisations de temps****

*La pénalisation de temps sera la suivante : 1 point par tranche entamée de 30 secondes, au-delà du temps autorisé.*

*Pendant le Trial (XT), le temps de chaque coureur dans chaque section doit être enregistré par le chronométrateur.*

## **057.10.2 Pénalisations pour fautes**

### Section normale :

- Réussite : 0 point
- Un pied ou appui de la machine : 1 point
- Deux pieds ou appuis de la machine : 2 points
- Trois pieds ou appuis de la machine : 3 points
- Plus de trois pieds ou appuis : 5 points
- Echec : 5 points

**EN CAS D'HESITATION DU COMMISSAIRE SUR LA PENALITE, LE BENEFICE DU DOUTE SERA TOUJOURS EN FAVEUR DU COUREUR.**

*Il ne sera tenu compte que de la plus forte pénalité encourue par chaque coureur dans chaque section. Cependant, les pénalités supplémentaires sont définies ci-dessous.*

### Sections à double tracé :

*Lorsqu'une section est aménagée avec un double tracé permettant le passage de deux coureurs en même temps, **seule la pénalité** suivante sera **prise en compte** :*

- le coureur ayant terminé premier : 0 point
- l'autre coureur : 1 point
- **Si les deux coureurs arrivent en même temps : la section est refaite**

### Section de saut en hauteur :

*Les pénalités seront appliquées comme suit :*

- Ne pas faire tomber de barre transversale 0 point
- Faire tomber une barre transversale 1 point
- Faire tomber deux barres transversales 2 points
- Faire tomber trois barres transversales 3 points
- Faire tomber les quatre barres transversales 5 points

*Un maximum de 5 points par section, comprenant la pénalité de temps et les pénalités supplémentaires, sera appliqué aux coureurs.*

*Toute pénalisation attribuée par le Commissaire de Sections, qui est ensuite confirmée être dans les Règlements Trial par le Directeur de Course, sera jugée comme une constatation de fait.*

### **057.10.3 Pénalisations disciplinaires**

Les amendes suivantes doivent être appliquées par le Directeur de Course, sous réserve de ratification par l'Arbitre qui les indiquera dans son rapport :

- Conduite incongrue envers un officiel : Disqualification
- Un coureur, ou son suiveur, quitte le parc d'attente sans avoir été appelé à franchir une section par le Régisseur FIM : EUR 70.- (par infraction)
- Un suiveur entre dans la section sans casque au moment où son coureur doit franchir la section : EUR 70.- (par infraction)
- Un coureur ou son suiveur ne suit pas les instructions du Régisseur FIM : EUR 70.- (par infraction)
- Un coureur n'est pas présent à la réunion d'informations : EUR 150.-

### **057.10.4 Pénalisations financières pour non-participation**

Tout coureur engagé dans une manifestation doit informer l'Administration FIM, 48 heures avant la manifestation, s'il ne peut plus y participer. Le coureur ayant envoyé un bulletin d'engagement et qui ne participe pas à la manifestation, sans en avoir informé l'Administration FIM, fera l'objet d'un rapport de l'Arbitre auprès de la FIM qui infligera les sanctions suivantes :

- Première infraction : amende de EUR 1100.-
- Deuxième infraction : amende de EUR 1400.-
- Troisième infraction : amende de EUR 1700.-
- Dès la quatrième infraction : amende de EUR 2000.-

Dès réception du rapport de l'Arbitre, l'Administration FIM enverra une lettre à la FMN du coureur en demandant les raisons de la non-participation. La réponse devra parvenir dans un délai maximum de 15 jours et une décision sera prise quant à l'application de la sanction.

## **057.11 DEFINITIONS**

### **057.11.1 Pied à terre**

Sera considéré comme pied à terre le fait qu'une partie du corps du coureur touche le sol ou prenne appui sur un obstacle, que la moto soit en mouvement ou à l'arrêt.

### **057.11.2 Appui de la machine**

*Sera considéré comme appui le fait qu'une partie de la machine (à l'exception des pneus et des protections du bloc moteur) prenne appui sur un obstacle.*

*Note : appui de la machine signifie qu'il y a arrêt complet de la moto.*

### **057.11.3 Echec**

*Sera considéré comme échec :*

- a) *Le coureur met pied à terre en reculant.  
Note : si le coureur met pied à terre pendant qu'il avance ou fait du surplace, ceci ne sera pas considéré comme un échec, mais comme pied à terre.*
- b) *Le coureur descend de sa machine.*
- c) *Le motocycle franchit une limite avec n'importe quelle roue en contact avec le sol; le motocycle passe du mauvais côté d'une marque de délimitation avant que l'axe de la roue avant n'ait franchi le signal de « Fin de section » ou roule dans un espace interdit par le Directeur de Course lors de la visite des sections.*
- d) *Le coureur ou son motocycle casse, enlève, renverse ou roule sur ou au-dessus d'une signalisation ou d'un support de signalisation avec l'une des roues avant que l'axe de la roue avant ait franchi le signal de « Fin de section ».*
- e) *Le motocycle ou le coureur reçoit une aide extérieure.*
- f) *Le motocycle effectue une boucle fermée alors qu'il est considéré comme étant dans une section.*
- g) *L'axe avant sort d'une section par le début de la section.*
- h) *Le guidon du motocycle touche le sol.*
- i) *Le moteur du motocycle s'arrête avec le coureur mettant pied à terre.*
- j) *Le moteur s'arrête alors qu'une partie de la machine, à l'exception des pneus, touche le sol.*
- k) *La roue arrière franchit une porte avant la roue avant.*

## **057.12      RESULTATS ET CLASSEMENTS**

*Les résultats seront basés sur le coureur ayant le moins de points perdus en incluant toutes les pénalités de temps.*

### **057.12.1      Classement à chaque manifestation**

*Les coureurs classés recevront des points, en fonction de leurs résultats, pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial selon l'échelle suivante :*

20 points	-	1 <sup>er</sup>
15 points	-	2 <sup>ème</sup>
12 points	-	3 <sup>ème</sup>
9 points	-	4 <sup>ème</sup>
6 points	-	5 <sup>ème</sup>
5 points	-	6 <sup>ème</sup>
3 points	-	7 <sup>ème</sup>
2 points	-	8 <sup>ème</sup>
1 point	-	9 <sup>ème</sup>
1 point	-	10 <sup>ème</sup>

*Les coureurs qui ont participé à la qualification (XQ) mais qui n'ont pas atteint la Demi-finale recevront des points basés sur leur classement au XQ.*

*Les coureurs éliminés après la Demi-finale se classeront 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> conformément aux résultats de la Demi-finale.*

*Les coureurs de la Finale seront classés aux quatre premières places, en additionnant les points perdus durant le XT (Demi-finale et Finale).*

*Le coureur qui s'est qualifié pour la Demi-finale ou la Finale mais qui n'a pas pu y participer recevra les points correspondant au classement de la qualification du coureur qui le remplace.*

*Les résultats de chaque manifestation du Championnat du Monde FIM de X-Trial comptent pour le classement final.*

### **057.12.2      Classement final**

*Tous les points comptant pour le championnat obtenus lors de chaque manifestation du Championnat du Monde FIM de X-Trial compteront pour le classement final.*

### **057.13      ARRET PREMATURE DE LA MANIFESTATION**

*Si l'Arbitre arrête une manifestation prématurément, elle ne peut pas être recommencée.*

*Si une manifestation est arrêtée avant que tous les coureurs n'aient achevé au moins la moitié du nombre total des sections, elle sera déclarée nulle et non avenue.*

*Si une manifestation est arrêtée à un stade ultérieur, l'Arbitre décidera soit qu'elle est nulle et non avenue, soit que les résultats et les récompenses sont ceux qu'il juge être justifiés en la circonstance.*

### **057.14      EX AEQUO**

#### **057.14.1      Qualification (XQ)**

*Le départage des ex aequo sera défini comme ci-dessous :*

*Les coureurs concernés devront franchir une section définie pendant la réunion d'information. Si les coureurs concernés ont toujours le même nombre de points, le coureur qui aura franchi le plus rapidement cette section sera déclaré vainqueur.*

#### **057.14.2      Trial (XT)**

*Demi-finale :*

*Ils seront départagés par le classement de la qualification.*

*Finale :*

*Ex æquo pour la 1<sup>ère</sup> place entre 2 coureurs : les coureurs concernés devront franchir une section à double tracé.*

*Ex æquo pour la 1<sup>ère</sup> place entre plusieurs coureurs : les coureurs les moins bien classés lors de la qualification seront 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup>. Les deux meilleurs coureurs devront franchir une section à double tracé.*

*Ex æquo pour les autres places : ils seront départagés par le classement de la qualification.*

### **057.14.3 A la fin du Championnat**

*En cas d'ex aequo à la fin du Championnat, les coureurs seront départagés à la majorité des meilleures places. Si des ex aequo subsistent, ils seront classés dans l'ordre, par la meilleure place dans les derniers résultats, ou dans les pénultièmes ou dans les antépénultièmes, etc.*

## **057.15 RECOMPENSES ET CONDITIONS FINANCIERES**

### **057.15.1 Récompenses pour l'ensemble du Championnat du Monde FIM de X-Trial**

*Les récompenses pour le classement final du Championnat du Monde FIM de X-Trial sont celles prévues dans le Code Sportif.*

### **057.15.2 Récompenses et conditions financières pour chaque manifestation**

*Elles seront fixées chaque année et communiquées aux coureurs et organisateurs.*

#### **057.15.2.1 Cérémonie de Remise des Prix et Conférence de Presse**

*Une Cérémonie de Remise des Prix doit avoir lieu immédiatement après l'arrivée du dernier coureur. Pour la cérémonie, il est recommandé d'installer un podium avec une jolie décoration et bien visible du public. Les trois premiers coureurs recevront un trophée ainsi que tout autre cadeau approprié.*

*Si un coureur est en retard ou absent de la Cérémonie de Remise des Prix ou de la Conférence de Presse, sans l'autorisation préalable du Directeur de Course, il se verra infliger une amende de EUR 370.-.*

*Les trois premiers coureurs, ainsi que d'autres coureurs invités par le Directeur de Course, doivent assister à une brève Conférence de Presse qui doit avoir lieu immédiatement après la Cérémonie de Remise des Prix.*

*Les organisateurs de la manche finale mettront sur pied une cérémonie pour récompenser les trois premiers coureurs au classement général du Championnat.*

*Les récompenses seront remises par le Représentant FIM nommé, par le Représentant CTR nommé ou par l'Arbitre de la manifestation.*

### **057.15.2.2 Conditions financières pour les coureurs**

Le paiement des récompenses financières aux coureurs fixes est à la charge de la FIM. Le paiement se fera en Euro ou **d'une autre monnaie approuvée par le coureur et la FIM.**

Les conditions financières pour les coureurs invités par l'organisateur seront fixées et payées par l'organisateur.

Dans le cas où une manifestation doit être arrêtée prématurément ou annulée (entièrement ou en partie), l'Arbitre, en présence des organisateurs, décidera des récompenses financières à payer aux coureurs.

### **057.16 RECLAMATIONS**

Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM ainsi qu'au Règlement Particulier et être accompagnée d'une caution de EUR 30.- ou du montant équivalent en monnaie locale (convertible), qui sera remboursée si la réclamation est fondée.

#### **Horaires pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial**

Heure	
XQ = Début de la qualification	
XQ - 4 heures 30 minutes	Réunion avec l'organisateur
XQ- 4 heures	Inspection des sections (Arbitre, Directeur de Course, Régisseur FIM & Coureurs)
Immédiatement après	Réunion d'informations (Arbitre, Directeur de Course, Régisseur FIM & Coureurs)
XQ - 2 heures	Contrôle administratif et technique
XQ	Début de la qualification
XT = Début du Trial	
XT + 90 minutes	Fin du Trial et Cérémonie de Remise des Prix

**FORMULAIRE TYPE POUR LA REDACTION DU REGLEMENT PARTICULIER  
POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE X-TRIAL**

**PUBLICATION**

Le Club \_\_\_\_\_ et la société de promotion \_\_\_\_\_ organisent la \_\_\_\_  
manche du Championnat du Monde FIM de X-Trial, au nom de la \_\_\_\_\_  
(Fédération). La manifestation se déroulera conformément au Code Sportif de  
la FIM, à ses Annexes, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à tout autre  
instruction finale, approuvée par l'Arbitre. La manifestation doit respecter le  
Code de l'Environnement de la FIM.

La manifestation aura lieu le \_\_\_\_\_ (date) au \_\_\_\_\_ (palais) à \_\_\_\_\_ (lieu,  
pays).

No IMN : \_\_\_\_\_

**ACCES**

Aéroport le plus proche : \_\_\_\_\_  
Autoroute : \_\_\_\_\_ Sortie : \_\_\_\_\_  
Route nationale : \_\_\_\_\_  
Ville la plus proche : \_\_\_\_\_ à km : \_\_\_\_\_

**Adresse du Palais des Sports :**

**Adresse de l'hôtel :**

Nom :	_____	_____
Adresse :	_____	_____
N° tél.:	_____	_____
N° fax :	_____	_____
E-mail :	_____	_____

**Organisateur :**

Nom (Club) : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
N° tél. : \_\_\_\_\_  
N° fax : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

## **Promoteur de la manifestation :**

Nom (Promoteur) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° tél. : \_\_\_\_\_

N° fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### **1. ENGAGEMENTS**

Les inscriptions pour tout le Championnat ou pour une manifestation doivent être rédigées sur le formulaire d'engagement officiel qui doit être retourné au Secrétariat de la CTR, au siège de la FIM. Les inscriptions doivent être reçues avant le \_\_\_\_\_ (15 jours avant la manifestation).

Tous les coureurs doivent faire approuver leur bulletin d'engagement par leur fédération.

Le nombre de coureurs admis à participer à la qualification est de \_\_\_\_\_ parmi lesquels les 8 coureurs fixes du championnat.

Nom des coureurs invités par l'organisateur : 1) \_\_\_\_\_,  
2) \_\_\_\_\_

### **2. CONTROLE TECHNIQUE ET ENREGISTREMENT**

Les contrôles administratif et technique auront lieu le \_\_\_\_\_  
(date) entre \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_.

Chaque machine doit être conforme aux dispositions de l'Art. 057.9.1 du Règlement Trial FIM.

Lors du contrôle technique, le coureur devra présenter sa licence FIM Championnat du Monde de Trial de coureur valide, ainsi que son casque.

### **3. SPONSORS**

Sponsor titre du Championnat : \_\_\_\_\_

Sponsors de la manifestation : \_\_\_\_\_

### **4. ORDRE DE DEPART**

Les heures et l'ordre de départ seront établis conformément à l'Art. 057.8.3. et aux dispositions ci-dessous :

Le premier coureur pour la qualification partira à : \_\_\_\_\_

Le premier coureur pour le Trial partira à : \_\_\_\_\_

Ordre de départ pour la qualification conformément à l'Art. 057.8.3.1.

Ordre de départ pour le Trial conformément à l'Art. 057.8.3.2.

## **5. PARCOURS**

Pour la qualification, il y aura \_\_\_\_\_ sections : \_\_\_\_\_ sections normales  
\_\_\_\_\_ sections à double tracé  
\_\_\_\_\_ saut en hauteur

Pour le Trial, il y aura au minimum 7 sections normales et 1 section à double tracé.

## **6. TEMPS ALLOUE**

Qualification : le temps alloué à chaque coureur sera de \_\_\_\_\_ minutes.

La pénalisation de temps sera de 1 point par tranche entamée de 30 secondes, au-delà du temps autorisé.

Trial : le temps alloué à chaque coureur sera défini avec l'Arbitre.

La pénalisation de temps sera de 1 point par tranche entamée de 30 secondes, au-delà du temps autorisé.

## **7. QUALIFICATION POUR LE TRIAL**

Le format de la qualification sera \_\_\_\_\_.

Les 6 meilleurs coureurs de la qualification participeront au Trial. =

## **8. ASSISTANCE TECHNIQUE**

En cas d'incident technique, les coureurs doivent utiliser immédiatement leur seconde machine. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé pour le changement de machine (Art. 057.9.4).

## **9. DÉPARTAGE DES EX AEQUO**

Qualification : le départage des ex aequo se fera suivant les dispositions de l'Art 057.14.1.

Trial : le départage des ex aequo se fera suivant les dispositions de l'Art 057.14.2.

## **10. RESULTATS**

*Le classement sera établi en conformité avec l'Art. 057.12.*

## **11. PRIX**

*Des Trophées seront décernés aux 3 premiers coureurs, sur le podium. Le paiement des récompenses financières se fera conformément à l'Art. 057.15.2.*

## **12. VISITE DES SECTIONS ET REUNION D'INFORMATIONS**

*La visite des sections aura lieu 4 heures avant le début de la manifestation et sera immédiatement suivie de la réunion d'informations.*

## **13. OFFICIELS**

<i>Arbitre :</i>	_____	<i>Licence FIM No :</i>	_____
<i>Directeur de Course :</i>	_____	<i>Licence FIM No :</i>	_____
<i>Régisseur FIM :</i>	_____	<i>Licence FIM No :</i>	_____
<i>Commissaire Environnement :</i>	_____	<i>Licence FIM No :</i>	_____
<i>Commissaire Technique :</i>	_____	<i>Licence No :</i>	_____
<i>Commissaire de Sections :</i>	_____	<i>Licence No :</i>	_____
<i>Chronométrateur :</i>	_____	<i>Licence No :</i>	_____



FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DE MOTOCYCLISME



SCAN THIS BARCODE  
TO ACCESS  
THE MOBILE SITE  
& THE UPDATED  
REGULATIONS.\*



FIM-LIVE<sub>COM</sub> FIM-STORE<sub>COM</sub> FIM-TV<sub>COM</sub>  
11, ROUTE DE SUISSE | CH - 1295 MIES  
ctr@fim.ch

6530003

\*To download i-nigma barcode reader browse with your mobile phone to [www.i-nigma.mobi](http://www.i-nigma.mobi)